

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30916**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Arts, Lettres et Langues Mention « Sciences du langage »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Présidente

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

125 Linguistique, 321 Journalisme et communication, 325 Documentation, bibliothèque, administration des données

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Sciences du langage** » certifie les étudiants et les professionnels aux activités suivantes :

- La description et l'analyse de langues (phonologie, syntaxe, lexicologie, sémantique, discours, pragmatique)
- La description de situations d'interaction, d'apprentissage et d'acquisition
- La description de corpus textuels, iconiques, médiatiques
- La mobilisation d'outils adaptés aux pathologies du langage et aux déficits sensoriels
- La préparation de données sonores et audio-visuelles (enregistrement de langues menacées de disparition)

Le Master Mention « **Sciences du langage** » propose le parcours suivant :

- **Langues, langages et enjeux sociétaux**

- **Parcours « langues, langages et enjeux sociétaux » :**

- Analyser et décrire les langues : phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique, discours, pragmatique
- Mobiliser des outils d'enregistrement et de documentation :
 - + Dans l'enseignement primaire et secondaire
 - + Dans le traitement et l'accompagnement des handicaps (orthophonie en particulier)
 - + Dans la médiation en milieu professionnel et culturel
 - + Dans les activités relatives à l'analyse et la description des langues
- Concevoir et analyser des noms de marques ou de produits (marketing, publicité)
- Réaliser et rédiger des documents de présentation culturels ou touristiques
- Concevoir et élaborer du matériel pédagogique

- **Capacités communes aux diplômes de Master :**

- Capacité d'observation, d'abstraction, d'analyse et de synthèse (situations de terrain, corpus linguistique)
- Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

P Enseignement

G Santé humaine et action sociale

M Activités spécialisées, scientifiques et techniques

N Activités de services administratifs et de soutien

J Information et communication

- L'enseignement du français en tant que langue (système de communication) et parole
- L'enseignement des langues étrangères dans l'enseignement primaire et secondaire
- L'enseignement et la recherche dans l'enseignement supérieur et dans des organismes publics ou privés de recherche
- La santé et les secteurs professionnels liés aux problématiques du handicap
- La rédaction en milieu professionnel et culturel
- La communication et le conseil auprès des entreprises et dans les administrations (coaching, management, gestion des ressources humaines...)
- Orthophoniste
- Documentaliste
- Rédacteur de presse
- Chargé de communication

- Enseignant-chercheur
- Enseignant d'enseignement général (langues étrangères)
- Professeur des écoles
- Formateur

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1406 : Orthophonie

E1103 : Communication

K2107 : Enseignement général du second degré

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun lien avec d'autres certifications

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon 2 en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Références autres :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon 2 en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<https://www.univ-lyon2.fr/>

univ-lyon2

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69635 Lyon cedex 07

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Lyon 2 - Campus Porte des Alpes

Faculté des Lettres, Sciences du Langage et Arts

5 avenue Pierre Mendès-France

69676 Bron Cedex

Historique de la certification :

Date de création : 2011-2012 (Arrêté du 18 septembre 2012 relatif aux habilitations de l'Université Lyon 2)